

CONGRES DU SNE-CFDT
CHORGES 1-4 Juin 1999
TEXTE DE RESOLUTION GENERALE
(Version définitive)

Introduction

Les valeurs du SNE (Syndicat National de l'Environnement) sont fondées sur le progrès social et une politique ambitieuse en faveur de l'environnement. Notre syndicat a été et restera une force de proposition dans ces domaines. Nos valeurs historiques sont cohérentes avec le concept de développement durable.

La résolution du SNE au congrès de Chorges 1999 propose de « penser globalement » au travers des 2 premiers chapitres (choix de société, politique de l'environnement) consacrés aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques et d'« agir localement » à partir des outils de notre politique revendicative.

1. Choix de société

1.1 Une société sans exclus

1.11 Chaque année, on le sait, le froid tue des êtres humains qui sont évidemment les plus démunis : personnes sans domicile mais aussi celles qui n'ont plus les moyens de se chauffer ni de manger à leur faim. On ne peut que constater depuis quelques années une augmentation de la pauvreté et de la marginalisation d'une partie de notre société.

UN million de Rmistes, SEPT millions de chômeurs et de travailleurs pauvres (précaires, sous-employés). Chacun est à même de juger de ces chiffres ou de constater les effets d'une vague de froid sur celles et ceux qui, dans une démocratie riche et moderne, tentent de survivre.

1.12 Nous ne pouvons plus " faire avec " ou nous satisfaire de toutes ces formes d'exclusion dans un pays où la part des profits financiers des entreprises et des plus values boursières augmente considérablement.

Il y a urgence à repenser et remettre à plat l'ensemble des rapports sociaux, le travail, les finalités de la croissance, le partage des richesses créées, la place des femmes et des hommes, avec l'objectif de faire avancer un projet collectif de lutte contre les inégalités, fondé sur la solidarité, en posant au préalable le droit à un revenu décent pour tous.

1.13 Aujourd'hui le libéralisme prétend imposer à l'ensemble de la planète un modèle unique de développement et des choix économiques générateurs de reculs sociaux et d'inégalités. Sommes nous vraiment certains qu'il n'existe pas de projet alternatif ?

D'autres choix politiques et de société sont possibles. C'est dans un but de conquêtes de nouveaux droits, de mieux vivre, d'un environnement de qualité, d'une société plus solidaire, et d'une citoyenneté participative, que le SNE engagera ses actions.

1.2 Se mobiliser contre l'inacceptable

1.21 Les alliances avec l'extrême droite dans certaines régions, la montée d'idées racistes et haineuses ne peuvent nous laisser indifférents. Ces idées heurtent nos consciences et nos valeurs républicaines et sont incompatibles avec notre engagement syndical. Le SNE demande à ses adhérents, à ses sections de se mobiliser contre l'inacceptable !

1.3 Europe sociale et dégâts de la mondialisation

1.31 La construction d'une Europe économique et surtout monétaire avec l'Euro a été l'objectif principal des pays membres. Mais, pour autant, l'Europe politique et sociale reste à construire pour apporter des garanties applicables dans tous les pays d'Europe. A titre d'exemple, la délocalisation du travail ou des moyens de production à l'intérieur de l'Europe montre, en l'absence d'harmonisation, la grande fragilité de l'Europe sociale...

1.32 La mondialisation de l'économie ne fait que libéraliser les mouvements de capitaux à l'échelle internationale. Il ne s'agit en fait que d'une super privatisation au profit de quelques multinationales qui confortablement voient leurs profits augmenter. Les contreparties de cette mondialisation pour les peuples n'existent pas (salaire bas, niveau de vie au seuil de la pauvreté, travail des enfants) et même pire quand le FMI dicte son ordre économique.

Dans de nombreux pays les dégâts sociaux sont grands et sources de conflits. Le SNE soutient la création d'une taxe -dite taxe TOBIN- sur les transactions financières et spéculatives.

1.33 Dans ces conditions comment parler d'environnement ? Alors que là aussi les dégâts sont réels et menacent la planète. Sur l'Europe, comme pour la mondialisation, le SNE ne peut adhérer à cette vision uniquement économique où l'homme est totalement absent.

1.34 L'Europe doit mettre en oeuvre un ensemble de mesures sociales pour rééquilibrer, par le haut, les conditions sociales du travail.

1.4 Chômage et temps de travail

1.41 La lutte contre le chômage doit être notre objectif prioritaire et nous inciter fortement à l'action. Nous devons continuer à revendiquer et faire aboutir rapidement la réduction du temps de travail à 32 heures par une loi cadre. Disposer d'une loi pour passer à 35 heures de travail hebdomadaire est déjà un premier pas mais pas assez pour être efficace. La réduction du temps de travail, pour toutes et tous, public et privé, doit être massive et intégralement compensée en emplois. Une réussite dans ce domaine est indispensable.

1.43 Il faut que soient redéfinis le droit au travail, le temps de travail ainsi que la durée effective du travail (durée maximale, heures supplémentaires, repos hebdomadaire, durée de la vie professionnelle).

Cette baisse des heures travaillées ne doit pas entraîner une détérioration des conditions de travail ni contribuer à une plus grande flexibilité et à des gains de productivité au détriment des salariés. Elle doit aussi être aux yeux de toutes et de tous synonyme d'un vrai progrès social.

Réduire le chômage et améliorer les conditions de vie et de travail sont dès aujourd'hui et demain les enjeux incontournables de notre action syndicale.

1.44 Cependant, l'application de la RTT ne doit pas être l'occasion de développer le temps partiel imposé. Les réactions parfois violentes des patrons devant les 35 heures peuvent faire craindre le pire et le contournement de la loi par le travail à temps partiel ou les contrats de courte durée sont à redouter.

Aujourd'hui déjà le recours aux emplois précaires et au temps partiel imposé entraînent des femmes et des hommes, souvent jeunes, vers des conditions de vie et de travail difficiles, les conduisant à endosser, contraints et forcés, le statut de salariés pauvres.

1.45 Ces situations sont, de fait, une réduction du temps de travail avec une perte de salaire intégrale. Est-il normal, au nom de la lutte contre le chômage, de faire accepter n'importe quel emploi pour survivre?

Nous dénonçons dès aujourd'hui cet état de fait grandissant et générateur de clivages. Le temps partiel dans ces conditions est surtout une demande des employeurs et contribue à l'appauvrissement du monde du travail.

1.46 Dans le domaine de l'environnement, la lutte contre le chômage doit aussi passer par une création massive d'emplois. Mais ces emplois ne doivent pas se traduire en terme de moins value sociale, ni de précarité ; ils ne peuvent pas non plus servir d'alibi à la persistance de pratiques anti-écologiques.

1.47 Nous devons maintenir, dans l'ensemble de nos actions et de notre engagement syndical, dans et hors champ professionnel, au côté des chômeurs et de leurs associations, notre priorité à la création d'emplois stables et qui procurent un revenu décent.

1.48 Nous affirmons qu'une des clés de la réussite de telles revendications est une large mobilisation des chômeurs. Nous réclamons une organisation spécifique de ceux-ci au sein de la CFDT.

1.5 La RTT dans la fonction publique et ses établissements

1.51 En matière de réduction du temps de travail, le gouvernement se doit de donner l'exemple. Le SNE engagera des actions, dans tous les services et établissements dépendant du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, en faveur de la RTT et de la création d'emplois.

1.6 Les retraites

1.61 Le rapport Charpin fixe à l'horizon 2040 un paysage catastrophique pour le financement des retraites. Sur la base d'un constat de vieillissement démographiques, il propose des mesures comme l'augmentation de la durée de cotisations à 42 annuités et demie.

La dramatisation de l'indicateur démographique a pour seul but de faire accepter aux salariés l'idée qu'ils devront travailler plus longtemps. Les mesures proposées s'inscrivent dans une logique de remise en cause de notre protection sociale collective et ouvre largement la porte à la retraite par capitalisation)

1.62 A l'inverse, le SNE propose que le financement de la retraite soit fondé sur l'ensemble des richesses produites et non pas seulement sur la masse salariale.

1.63 Le SNE s'oppose résolument à tout allongement de la durée des cotisations pour ouvrir droit à une retraite pleine et entière. Il se prononce en faveur du retour au 37,5 annuités de cotisations pour tous.

1.7 Une exigence de service public

1.71 Sous le leitmotiv " Moins d'Etat, Mieux d'Etat ", celui-ci s'est désengagé de nombreux secteurs au profit du secteur privé. Ce désengagement se poursuit au bénéfice du secteur privé qui n'est intéressé que par les missions de service public pouvant devenir lucratives.

Sans être opposés par principe à ce que certaines missions de service public soient confiées au privé, nous dénonçons le fait que l'Etat n'a pas voulu garder le minimum de contrôle sur ces activités.

1.72 Tout en reconnaissant que les missions doivent évoluer, il est impératif de moderniser et de renforcer le rôle de l'Etat dans un objectif de cohésion et d'équité sociale. Le SNE réaffirme son attachement aux valeurs des services publics (santé, éducation, emploi, transport, communication, logement, culture, énergie et environnement) de qualité, garants de l'égalité d'accès à tous sur l'ensemble du territoire.

2. Pour une Politique de l'environnement et son service public

2.1 Un constat planétaire alarmant

2.11 La régression continue de la biodiversité, l'appropriation du vivant à des fins commerciales, l'extension des pollutions persistantes toujours plus nombreuses sont autant de signaux qui indiquent l'urgence d'une prise en charge réelle de l'environnement.

2.12 Le mode de développement qui régit aujourd'hui les pays industrialisés est très égoïste et conduit à nos yeux à une impasse. L'utilisation immodérée des ressources naturelles pose deux problèmes majeurs :

- celui du détournement des richesses communes vers la partie la plus riche de la population mondiale - pour son seul confort-,
- celui du legs d'une planète appauvrie et peu vivable aux générations futures.

2.13 Les pays en voie de développement n'ont pas les moyens d'investir dans le maintien ni la reconquête de la qualité de leur environnement et dans la sensibilisation de leurs populations à ces problèmes.

2.2 Environnement et solidarité

2.21 La mise en oeuvre d'une politique de l'environnement et de développement durable écologiquement responsable relève de la solidarité entre hommes et entre générations.

2.22 La qualité des différentes composantes de l'environnement constitue un patrimoine collectif. Nul individu, groupe, pays ne peut en disposer à son seul profit.

2.3 Priorité à la prévention

2.31 L'application stricte du principe de précaution relève également de la mise en oeuvre d'une politique de prévention à tous les niveaux. Toutes les politiques sectorielles (agriculture, transports, industries, communications, énergies,...) doivent intégrer ce principe pour éviter la destruction ou la dégradation de ressources naturelles qu'il faudra inévitablement compenser dans le futur.

2.32 La seule réparation des dégâts telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à présent est une aberration écologique et économique :

- Erreur écologique car on ne répare jamais entièrement les dégâts ;
- Erreur économique car il est généralement beaucoup plus onéreux de réparer les dégradations plutôt que de les éviter.

Prenons l'exemple de l'eau. Malgré les investissements considérables réalisés depuis 25 ans, seulement 50% des rivières ont atteint leur objectif de qualité et celle-ci ne croît que très lentement. Quant aux eaux souterraines, la réparation n'est généralement envisageable que sur plusieurs générations.

2.33 L'industrie chimique et aujourd'hui les biotechnologies créent chaque jour des produits inexistants dans la nature. Leur diffusion doit s'accompagner d'une garantie d'innocuité à court et long terme. En particulier, la préservation de la biodiversité est une priorité absolue : les variétés naturelles ne doivent pas disparaître. En conséquence, et dans l'état actuel des connaissances, le SNE s'oppose à l'utilisation des OGM.

2.4 Changer la politique de l'énergie

2.41 La politique du tout nucléaire qui s'est décidée sans évaluation des impacts à long terme, sans débat démocratique et sans transparence pour les citoyens, illustre bien le manque d'application du principe de précaution. L'application de ce principe aurait conduit à renoncer au développement de l'énergie atomique. En effet, la nécessaire sophistication des technologies et la production de déchets hautement radioactifs et d'une durée de vie de plusieurs siècles ne permettent pas de garantir l'innocuité de la filière, aussi bien pour le pays que pour ses voisins.

2.42 L'Etat doit en priorité encourager les économies d'énergie et privilégier les énergies renouvelables et la valorisation des ressources locales.

2.5 Impliquer les citoyens

2.51 Avoir un environnement de qualité est une demande sociale forte et persistante. Aussi il existe une nécessité de transparence dans les décisions politiques. En contrepartie, il est relativement aisé de mobiliser localement la population. Malheureusement, cette sensibilisation de l'opinion publique se traduit trop rarement par une mobilisation sociale d'envergure nationale.

2.52 Outre la nécessaire réforme de l'enquête publique, il convient d'impliquer les citoyens au quotidien. Aussi faut-il inciter les collectivités locales à mettre en oeuvre des politiques participatives et citoyennes en matière d'environnement.

2.53 L'Etat lui-même doit se donner les moyens d'élever rapidement, par une information adéquate et via l'enseignement notamment, le niveau de connaissances des populations concernant les interactions environnementales et les impacts des modes de production et de consommation actuelles sur les ressources et les milieux, ceci afin de rationaliser les comportements et les réactions individuelles et collectives.

2.6 Changement d'échelle au sein de l'Etat et des collectivités territoriales

2.61 La politique de l'environnement doit influencer les autres politiques : la prise en compte des problèmes environnementaux doit être partie intégrante des projets d'aménagement. -

2.62 Alors que l'agriculture productiviste est une cause importante de la pollution des écosystèmes, il serait inadmissible que la Politique Agricole Commune l'ignore. Alors que la pollution automobile devient un problème majeur, il serait inconcevable de ne pas en tenir compte dans les plans de déplacement urbain.

2.63 Cependant si ce « verdissement » des politiques aménageuses est une nécessité, il ne peut exonérer l'Etat de renforcer ses services déconcentrés, aptes à défendre le point de vue du ministère de l'environnement dans chaque lieu de décision. -

2.64 La lisibilité du Ministère de l'Environnement auprès des particuliers et des collectivités territoriales, ainsi que sa nécessaire présence auprès des préfets de département, rendent incontournable la création à l'échelon départemental d'une structure rattachée à la DIREN, regroupant l'ensemble des personnels exerçant des missions régaliennes du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

2.7 Les personnels

2.71 La mise en oeuvre d'une politique de l'environnement ambitieuse en terme d'acquisition de connaissances, de gestion, de contrôle et d'expertise, nécessite du personnel en nombre suffisant, tant en Administration Centrale que dans les DIREN, les établissements publics ainsi que les organismes exerçant des missions pour le compte du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

2.72 Dans le domaine de la protection des espaces et des espèces, l'évolution et le rapprochement des missions du Conseil Supérieur de la Pêche, de l'Office National de la Chasse, des Parcs Nationaux, des Réserves Naturelles et du Conservatoire du Littoral doivent conduire à la réalisation d'une étude sur les moyens à mettre en oeuvre.

Le budget et par conséquent les effectifs de l'ONC et du CSP doivent être renforcés et non tributaires du nombre de chasseurs et de pêcheurs.

2.73 Le SNE rappelle la nécessaire autonomie de gestion de son personnel par le Ministère de l'Environnement. Il revendique clairement la création de corps techniques A, B et C ainsi que d'une Ecole Nationale de l'Environnement.

2.74 Le SNE demande que les personnels travaillant dans les Réserves Naturelles intègrent rapidement ces futurs corps de l'environnement.

2.75 Le SNE continuera à défendre les personnels à statut précaire et oeuvrera pour qu'une intégration dans les futurs corps de l'environnement leur soit proposée. Le SNE sera particulièrement vigilant pour que d'autres formes de précarité ne s'introduisent pas au sein de l'ensemble des services et établissements travaillant dans le domaine de l'environnement.

3. Les outils de notre politique revendicative

3.0 Rédaction des documents de revendication

3.01 Le développement d'une politique revendicative nécessite une lisibilité sur les revendications du SNE dans les différents domaines de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Ceci suppose la rédaction de documents de référence par chaque branche, ces documents devant être des composants du livre vert.

3.02 Le congrès demande qu'un document présentant les grandes orientations d'une politique de l'environnement et de l'aménagement du territoire soit présenté au conseil national de l'automne 1999, sans attendre la publication du livre vert.

3.03 Le congrès réaffirme l'importance du livre vert, dans sa communication tant interne qu'externe à la CFDT. Sa rédaction est un objectif prioritaire qui nécessite une implication forte de chaque branche.

3.1 Un syndicalisme de terrain

3.11 Nous réaffirmons notre attachement à un syndicalisme de terrain. Il nécessite de la part de chacun un effort pour réfléchir, communiquer et débattre.

3.12 Dans ce mode de fonctionnement les sections doivent jouer un rôle essentiel. La section est à la fois la cheville ouvrière et la matière grise du SNE. Pour améliorer la circulation de l'information transversale et verticale, les différents outils seront mieux utilisés.

3.13 L'information est un élément capital pour notre fonctionnement. La réalisation du journal du syndicat devra faire l'objet d'une redéfinition de son contenu et des obligations rédactionnelles que cela implique à tous les niveaux du SNE.

La création d'un support d'information rapide du type FLASH-INFOS à destination de personnes-relais pour la diffusion est également indispensable pour coller à l'actualité (compte-rendu de réunion importante, explication de position,...) et pour valoriser les résultats obtenus.

3.14 Afin de créer le rapport de force utile à la négociation, le SNE utilisera, sans exclusive et en fonction de leur efficacité, les différents outils (grève, manif, communiqué de presse,...) disponibles.

3.15 Nous devons aussi en fonction des circonstances, sur des plates-formes précises et sans renier notre identité, rechercher l'unité d'action syndicale.

3.2 Porter nos messages vers l'extérieur

3.21 L'environnement est un domaine transversal par excellence. Parce que nous sommes ambitieux pour notre Ministère, parce que nos revendications percutent d'autres secteurs d'activité, parce que d'autres ont des messages à faire passer sur l'environnement, nous devons impérativement mieux communiquer vers l'extérieur.

3.22 A l'intérieur de la CFDT, nous devons confronter nos positions avec les syndicats Equipement et Agriculture. La fédération Chimie-Energie porte, comme nous, un discours environnement que l'on ne peut ignorer.

Nous pouvons également avoir des intérêts communs avec d'autres syndicats tels que les syndicats des personnels de l'ONF, de Météo-France ou de l'IGN. Encore faut-il se rencontrer.

3.23 Nous souhaitons que les structures de la CFDT relaient diverses revendications du SNE, en particulier la création du corps de l'environnement. Il nous faut donc nous impliquer dans l'action de notre fédération, la FGTE, qui relatera nos revendications vers l'UFFA et la Confédération.

3.24 Nous renforcerons nos échanges avec d'autres acteurs partageant nos préoccupations, afin d'enrichir nos réflexions et de relayer nos revendications.

3.25 Nous ferons valoir, en tant que de besoin, auprès du monde politique, les revendications exprimées dans les documents de référence, en particulier le livre vert.

3.3 Porter nos revendications auprès de l'Administration

3.31 Nous devons dans nos services et établissements utiliser pleinement, quel qu'e soit le niveau, les instances de concertation pour soulever les problèmes et faire aboutir nos revendications. Sur les thématiques transverses, les différentes branches du SNE définiront ensemble les positions du syndicat et les porteront conjointement auprès de l'Administration (ministère et établissements).

3.4 L'organisation du SNE

3.41 Chacun d'entre nous se reconnaît dans un projet ambitieux pour notre syndicat. Nous revendiquons plus que jamais notre double mission :

- défense des personnels,
- force de proposition pour une politique de l'environnement.

3.42 Le volontarisme de quelques uns ne suffit plus. La montée en puissance des adhésions, l'élargissement de notre champ de syndicalisation nous obligent à repenser l'organisation du SNE.

3.43 Les candidatures au Conseil National (CN) et -a fortiori- au Bureau National (BN) doivent être interprétées comme un engagement d'un minimum de travail. Le BN et le CN seront organisés par thèmes (syndicalisation, formation, communication, juridique,...), ce qui permettra une meilleure répartition des responsabilités et une plus grande intégration des membres du BN et du CN.

3.44 Le BN du SNE sera élargi. Il comportera entre 8 et 12 membres. Il sera également nécessaire que soit élu un trésorier-adjoint au sein du BN. Le règlement intérieur sera modifié en ce sens.

Le collège général du CN est porté de 15 à 20 membres.

3.46 Les décharges d'activité de services seront affectées prioritairement aux membres actifs du BN et du CN, soit dans l'activité nationale, soit en tant que responsables de branche.